

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 février 2026**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur Alcide Boisvert, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Michel Lalonde	Siège No 4	Andrée Charpentier
Siège No 2 Marielle Fafard	Siège No 5	Jacques Charpentier
Siège No 3 Cynthia Lee Charland	Siège No 6	Christian Bazinet

En l'absence de Mme Suzie Lemire, Mme Marylène Sauvé agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Alcide Boisvert constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2026-02-025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par la conseillère Cynthia Lee Charland et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 février 2026

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 12 janvier 2026

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Février 2026
- 5 Adoption règl. 795-26 - Tarification camp de jour
- 6 Liste des ventes pour non-paiement de taxes 2026 préliminaire
- 7 Entente de partage des droits d'imposition des carrières et sablières 2025 - Ulverton
- 8 Remboursement fonds de roulement 2026
- 9 Transfert - Réserve des eaux usées
- 10 Sécurijour - Demande de commandites

Sécurité

Voirie

- 11 Adoption cahier de charges - Abat-poussière 2026
- 12 Adoption devis d'appel d'offres - Pavage 8e rang
- 13 Achat pointes au carbu - Niveleuse

- 14 Achat d'ensembles de couteaux pour aile de côté - Western Star
- 15 Achat d'un ensemble de couteaux pour gratte - Tracteur

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 16 Demande de dérogation mineure - Lot 5 982 380
- 17 Comité consultatif urbanisme - Appel de candidatures
- 18 Formation CCU - Cynthia Lee Charland

Loisirs et culture

- 19 Comité Mada - membres 2026
- 20 Demande d'aide financière - Âge d'or
- 21 Entente - Programme d'intégration camp de jour
- 22 Rendez-vous québécois du loisir rural

Général

Varia :

- 23 **Correspondance**
- 24 **Information citoyens**
- 25 **Période de questions**
- 26 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-026

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2026-02-027

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2026

Il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2026, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-028

5. ADOPTION RÉGL. 795-26 – TARIFICATION CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines;

ATTENDU QUE, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu’elle offre;

ATTENDU QUE la Municipalité de L’Avenir souhaite également se prévaloir de l’article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d’administration qu’elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou d’ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de L’Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité de L’Avenir donnera priorité aux jeunes résidants sur son territoire ou fréquentant l’école L’Avenir;

ATTENDU QU’un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 janvier 2026, par le conseiller Christian Bazinet ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu unanimement qu’un règlement portant le numéro 795-26 soit adopté et qu’il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE

Les tarifs énumérés ci-après s’appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 25 juin 2026 au 14 août 2026.

L’horaire du camp de jour et du service de garde est le suivant :

7 h 15 à 9 h 00	Service de garde
9 h 00 à 16 h 00	Camp de jour
16 h00 à 17 h 15	Service de garde

ARTICLE 3 – TARIFICATION

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l’école L’Avenir** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine pour huit (8) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d’inscription sont les suivants :

Camp de jour seulement	490.00 \$
------------------------	-----------

Camp de jour avec service de garde le matin	610.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	610.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	710.00 \$

Pour le 2^e enfant et les suivants d’une même famille résidants à la même adresse, la tarification est la suivante :

Camp de jour seulement	420.00 \$
Camp de jour avec service de garde le matin	540.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	540.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	640.00 \$

Pour un enfant **non-résident et qui ne fréquente pas l’école L’Avenir** une surcharge de 125.00 \$ s’ajoute au tarif résident.

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l’école L’Avenir** qui est inscrit à temps partiel au camp de jour les frais d’inscription sont les suivants pour chaque enfant :

Camp de jour à temps partiel	
4 semaines (demi-camp) :	
4 semaines de camp de jour seulement	285.00 \$
4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin ou le soir	350.00 \$
4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin et le soir	405.00 \$
À la semaine :	
1 semaine de camp de jour seulement	100.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin ou le soir	125.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin et le soir	140.00 \$
À la journée	
1 journée de camp de jour seulement	30.00 \$
1 journée de camp de jour avec service de garde le matin ou le soir	35.00 \$
1 journée de camp de jour avec service de garde le matin et le soir	40.00 \$

Le camp de jour à temps partiel est offert seulement aux enfants résidents ou qui fréquentent l'école L'Avenir.

ARTICLE 4 – SERVICE DE GARDE

Le service de garde est comptabilisé par période soit le matin de 7 h 15 à 9 h00 et la fin de journée de 16 h 00 à 17 h 15 comptant chacune pour une période.

Après 16h00, le parent dont l'enfant n'est pas inscrit au service de garde devra payer des frais de retard de 10 \$ par enfant.

Pour un enfant qui est inscrit au service de garde, après 17h20 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

Les périodes d'utilisation du service de garde doivent être mentionnées lors de l'inscription.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Le total des frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l'inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 19 mai 2026;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 19 juin 2026;

Pour les enfants inscrits à temps partiel (4 semaines, à la semaine ou à la journée), les frais sont payables à 100 % le 19 mai 2026.

ARTICLE 6 – ANNULATION D'INSCRIPTION

Si un parent avise, par écrit, qu'il souhaite annuler l'inscription de l'enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés sera fait à 80 %.

Dans la situation actuelle, aucun remboursement ne serait fait en cas d'annulation après le début du camp de jour.

ARTICLE 7 - AJOUT D'INSCRIPTION

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

ARTICLE 8 - TAUX D'INTÉRÊT

Lorsque le versement n'est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

ARTICLE 9 - CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d'administration de 50 \$ sont imposés.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-029

6. Liste des ventes pour non-paiement de taxes 2026 - Préliminaire

ATTENDU QUE trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la municipalité pour la période se terminant le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le greffier-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

ATTENDU QUE la liste de personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond avant le 19 mars 2026 en vue de vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2026 ;

ATTENDU QU'À la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<i>Client</i>	<i>Matricule</i>	<i>Total 2023</i>	<i>Total 2024</i>	<i>Total 2025</i>	<i>Recom.</i>	<i>Solde</i>
166	9363-50-2148	2 297.35 \$	2 404.04 \$	2 601.15 \$	15.33 \$	7 317.87 \$
151	9363-94-2839	0.93 \$	94.31 \$	93.28 \$	15.33 \$	203.85 \$
195	9464-20-9724	1 260.52 \$	1 347.81 \$	1 265.93 \$	15.33 \$	3 889.59 \$
406	9769-69-6525	1 125.19 \$	1 958.12 \$	1 973.32 \$	15.33 \$	5 071.96 \$
550	9774-47-5818	94.07 \$	979.68 \$	989.98 \$	15.33 \$	2 079.06 \$
607	9866-64-2811	1 217.18 \$	1 105.22 \$	1 037.13 \$	15.33 \$	3 374.86 \$
1401	9873-09-1937	332.63 \$	641.17 \$	608.78 \$	15.33 \$	1 597.91 \$
1402	9873-09-5907	2 087.37 \$	3 538.29 \$	3 331.82 \$	15.33 \$	8 972.81 \$
		8 415.24 \$	12 068.64 \$	11 901.39 \$	122.64 \$	32 507.91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu :

QU'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2023, incluant aussi le solde impayé jusqu'au 31 décembre 2025 ;

QUE les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche, aux propriétaires concernés ;

QUE la liste finale devant être envoyée à la MRC de Drummond soit adoptée au conseil de mars ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2026-02-030

**7. ENTENTE DE PARTAGE DES DROITS D'IMPOSITION DES CARRIÈRES ET
SABLIÈRES 2025 - ULVERTON**

ATTENDU l'entente de partage des droits d'imposition des carrières et sablières avec la municipalité d'Ulverton devant être prise chaque année;

ATTENDU QUE le montant 2025 pour le partage des droits d'imposition est de 11 908.47 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser M. Alcide Boisvert, maire et la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'imposition des carrières et sablières pour l'année 2025 et à faire le paiement de 11 908.47 \$.

Il est aussi résolu d'affecter le revenu reporté du montant versé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2026-02-031

8. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT 2026

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE le remboursement au fonds de roulement prévu au budget 2026 est de 12 111.33 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement est pour le projet de panneaux d'adresse 9-1-1 en 2022 et l'achat de la camionnette F150 en 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu d'autoriser un virement de 12 111.33 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-032

9. TRANSFERT – RÉSERVE DES EAUX USÉES

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2026, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 7 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu d'autoriser un virement de 7 000 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-033

10. SÉCURIJOUR – DEMANDE DE COMMANDITES

ATTENDU QUE Sécurijour est une activité de formation sur la sécurité et la prévention des accidents à la ferme et à la maison organisée par les Agricultrices du Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE Sécurijour aura lieu le 29 mai prochain à l'École L'Avenir ;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite la municipalité afin de fournir un camion municipal lors de la journée de formation afin d'enseigner aux enfants la notion des angles morts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par la conseillère Cynthia Lee Charland et résolu que la municipalité fournisse un camion municipal le 29 mai pour l'évènement Sécurijour qui aura lieu à l'école de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

VOIRIE

R 2026-02-034

11. ADOPTION CAHIER DE CHARGES – ABAT-POUSSIÈRE 2026

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Abat-poussière 2026*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE l'achat d'abat-poussière pour 2026 se fera par appel d'offres sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Abat-poussière 2026*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-035

12. ADOPTION DEVIS D'APPEL D'OFFRES – PAVAGE 8^e RANG

ATTENDU QU'une copie du document "*Travaux de pavage sur le 8^e rang* » préparé par Exp est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire le pavage du 8^e rang sur une distance d'environ 2.4 km, soit entre la route Ployart et le 1016 8^e rang et ce, financé en partie par la TECQ ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour le pavage du 8^e rang sur une distance approximative de 2.4 km financé en partie par la TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-036

13. ACHAT POINTES AU CARBURE NIVELEUSE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat de pointes au carbure pour la niveleuse ;

ATTENDU qu'une hausse du prix du carbure est prévue et qu'il y a lieu de faire l'achat de 2 ensembles afin de bénéficier des prix actuels ;

ATTENDU le prix de PJB Industries Inc. de 2 360 \$ pour 160 pointes au carbure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'achat de 160 pointes au carbure pour la niveleuse pour un montant de 2 360 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-037

14. ACHAT D'ENSEMBLES DE COUTEAUX POUR AILE DE CÔTÉ – WESTERN STAR

ATTENDU la hausse du prix du carbure prévue ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'achat d'un ensemble de couteaux pour le camion Western Star afin de profiter des prix actuels ;

ATTENDU le prix de PJB Industries Inc. pour deux ensembles de couteaux au montant de 2 754 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu d'autoriser l'achat de 2 ensembles de couteaux pour le camion Western Star au montant de 2 754 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-038

15. ACHAT D'UN ENSEMBLE DE COUTEAUX POUR GRATTE – TRACTEUR

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'un ensemble de couteaux pour la gratte du tracteur ;

ATTENDU le prix de S. Houle Inc. pour l'ensemble de couteaux au montant de 1 807.68 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu de faire l'achat d'un ensemble de couteaux pour la gratte du tracteur pour un montant de 1 807.68 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2026-02-039

16. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 982 380

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Yves Gagné pour le lot 5 982 380 situé au 202 rue des Pins ;

ATTENDU QUE la demande a pour objectif de demander l'autorisation de régulariser la marge latérale droite ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal situé sur le lot a une marge latérale droite de 1.42 mètres alors que le règlement exige 2 mètres ;

ATTENDU QUE le lot n'est pas situé en zone de contrainte ;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance aux propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Marielle Fafard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Yves Gagné pour le lot 5 982 380 situé au 202 rue des Pins afin de régulariser la marge latérale droite à 1.42 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-040

17. COMITÉ CONSULTATIF URBANISME – APPEL DE CANDIDATURES

ATTENDU QUE M. Donald Lauzon informe la municipalité qu'il ne pourra plus siéger au CCU (Comité consultatif d'urbanisme) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un appel de candidature afin de combler le poste vacant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia Lee Charland, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu de faire un appel de candidatures pour combler le poste vacant au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-041

18. FORMATION CCU – CYNTHIA LEE CHARLAND

ATTENDU QUE depuis juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) doivent suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre la formation en mode virtuel au montant de 160 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inscrire Mme Cynthia Lee Charland à la formation CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'inscription de Mme Cynthia Lee Charland à la formation offerte par la FQM sur le CCU pour un montant de 160 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2026-02-042

19. COMITÉ MADA – MEMBRES 2026

ATTENDU l'élaboration de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) via la MRC de Drummond et le plan d'action MADA de la Municipalité ;

ATTENDU la mise en place un comité de suivi du MADA afin de s'assurer du respect du plan d'action ;

ATTENDU la modification du comité de suivi suite aux élections de 2 novembre ;

ATTENDU QUE Mme Nancy Chassé à signifié son intérêt pour le comité de suivi - MADA ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu que le comité de suivi – MADA soit composé des personnes suivantes :

M. Lucien Poirier (président), citoyen
Mme Nancy Chassé, citoyenne
Mme Andrée Charpentier, élue
Mme Marylène Sauvé, coordonnatrice en loisirs
Mme Suzie Lemire, directrice générale

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-043

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÂGE D'OR

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de L'Âge d'or de L'Avenir au montant de 250 \$ afin de pallier à l'augmentation de prime d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu de remettre un montant de 250 \$ à L'Âge d'or de L'Avenir afin de pallier à l'augmentation du la prime d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-044

21. ENTENTE – PROGRAMME D'INTÉGRATION CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers ;

ATTENDU QU'aucun enfant ne peut être refusé au camp de jour en raison de ses besoins particuliers ou de sa situation d'handicap;

ATTENDU QUE les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins de l'enfant et qu'ils sont établis par le comité d'analyse formé des partenaires de la Ville de Drummondville ;

ATTENDU QUE les parents des enfants avec accompagnement déboursent les mêmes frais pour le camp et les activités que ceux prévus pour un enfant n'ayant pas de besoins particuliers ;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville débourse des frais supplémentaires aux centres communautaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnement pour les jeunes drummondvillois avec des besoins particuliers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu que la municipalité s'engage à payer au centre communautaire les frais d'accompagnement en camp de jour pour l'été 2026 pour tous les jeunes de sa municipalité ayant des besoins particuliers.

Il est aussi résolu que M. Alcide Boisvert, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale soient autorisés à signer l'entente de camp de jour avec les centres communautaires et la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2026-02-045

22. RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

ATTENDU QUE le Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra du 5 au 7 mai prochain à l'Auberge Godefroy à Bécancour ;

ATTENDU QUE le Rendez-vous vise à mettre en lumière l'importance du loisir dans la vitalité des milieux ruraux en offrant des solutions concrètes aux défis du terrain et tisser des liens par le biais d'atelier pratiques et d'échanges ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont d'un montant de 150 \$;

ATTENDU QUE la coordonnatrice en loisirs, Mme Marylène Sauvé, est intéressée à participer à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'inscription de Mme Marylène Sauvé au Rendez-vous québécois du loisir rural.

Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement liés à l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

23. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de janvier 2026 est remis à tous les conseillers.

24. INFORMATION CITOYENS

Le maire Alcide Boisvert mentionne que samedi dernier avait lieu le bal des Tuques. Il félicite le comité des loisirs pour l'organisation de cet évènement qui fut un succès.

Le maire Alcide Boisvert mentionne également que la bibliothèque ouvre un soir additionnel, le mercredi soir de 19h à 20h30 et qu'une nouvelle bénévole, Mme Chantal Mallet y est présente. Bienvenue!

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2026-02-046

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard de lever la séance à **19 h 59 minutes**.

Alcide Boisvert
Maire

Marylène Sauvé
Agissant à titre de
Secrétaire

Je, Alcide Boisvert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 9 mars 2026.

Nom fournisseur	Description	Solde
Agritex	Huile - John Deere	146,19 \$
Nosted	R2026-01-013 Chaines pour West et Mack	1 199,47 \$
Eurofins	EP - 22 janv 2026	34,49 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Surveillance système d'alarme, 1er fév au 30 avril 2026	148,32 \$
Isabelle Vanier	Essence F-150	131,61 \$
Isabelle Vanier	Remboursement dépenses diverses	78,70 \$
Isabelle Vanier	Essence F-150	275,23 \$
Bergeron Jean-Pierre	Travaux mécanique sur autopompe	719,00 \$
Harnois Énergies inc.	Chauffage propane - Garage	1 588,92 \$
Harnois Énergies inc.	Chauffage propane - Loisirs	684,54 \$
Harnois Énergies inc.	Chauffage propane - Loisirs	481,49 \$
Harnois Énergies inc.	Chauffage propane - Garage	1 842,51 \$
Marylène V. Sauvé	Décorations Noël - Loisirs et bureau	62,87 \$

Marylène V. Sauvé	Article de nettoyage - Loisirs	16,09 \$
Marylène V. Sauvé	Frais de déplacement - Nov, déc, janv.	307,40 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Décoration de Noël	350,48 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Tapis 3'x4'	34,44 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - février 2026	292,47 \$
Stéphanie Duchesne	Mouchoir	21,99 \$
Stéphanie Duchesne	Calendrier et balance de précision (enveloppe/poste)	30,90 \$
Stéphanie Duchesne	Frais de déplacement - Janvier 2026	63,60 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Écrous, boulons - Mack	86,07 \$
Garage Francis Demanche enr	Changement d'huile F-150	95,25 \$
Hydro-Quebec	Gloriette du 15 nov 2025 au 19 janv 2026	54,67 \$
Hydro-Quebec	Bureau du 15 nov 2025 au 19 janv 2026	1 710,60 \$
Hydro-Quebec	Garage du 18 nov 2025 au 20 janv 2026	1 248,84 \$
Hydro-Quebec	Loisirs du 18 nov 2025 au 20 janv 2026	596,23 \$
Infotech	Papeterie	95,06 \$
JFX Hydraulique	Hose hydrolique - John Deere	108,95 \$
JFX Hydraulique	Pièces pour John Deere	76,85 \$
Buropro Citation - Succ. Drummondville	Commande de papeterie	571,20 \$
Buropro Citation - Succ. Drummondville	Rouleau termal interac	6,31 \$
Buropro Citation - Succ. Drummondville	Lecture de compteur du 25 déc au 25 janv 2026	36,33 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone, internet - Garage 13 janv au 12 fév 2026	247,09 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone, internet - Bureau 24 janv au 23 fév 2026	275,09 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone, internet - Loisirs 25 janv au 24 fév 2026	166,61 \$
MRC Drummond	Cours d'eau - Octobre à décembre 2025	393,25 \$
MRC Drummond	Vente billets Mobilibus oct à déc 2025	151,00 \$
MRC Drummond	Services d'inspection - décembre 2025	3 437,47 \$
MRC Drummond	Abonnement annuel Gonet 2026	1 722,04 \$
MRC Drummond	MAJ Gonet	78,75 \$
PJB Industries inc	R2026-01-012 Couteaux pour Mack	1 629,20 \$
Petite Caisse	Conseil de février 2026	30,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette nouvelle résidence # 7418	167,50 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette supplémentaire # 7416	167,50 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Crédit vignette supplémentaire # 7802	(167,50 \$)
Énergies Sonic inc	Diesel - Garage	6 636,04 \$
Énergies Sonic inc	Diesel - Garage	5 262,79 \$
Monsieur Bibitte Extermination	Gestion parasitaire mensuel	87,73 \$
Thibault & Associés	Inspection annuel échelle portative	149,47 \$
Microtec	Soutien informatique	70,02 \$
Récupération centre du Québec Inc.	R2025-12-273 Déchiquetage de papier	34,49 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	33 735,61 \$

Fournisseur	Description	Montant
Alcide Boisvert	R2025-11-242 Allocation cellulaire	50,00 \$
ADMQ	R2026-01-009 Renouvellement cotisation d'assurance 2026	1 218,22 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 471-6077 / 475-5374 - Janvier 2026	142,68 \$
Harnois Énergies inc	Location du réservoir de propane	287,44 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Allocation cellulaire	50,00 \$
Cross Curtis	R2022-11-276 Allocation cellulaire	50,00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2025-11-261 Indexation du loyer	8 944,99 \$
Stéphanie Duchesne	Boîte de 1000 timbres	1 425,69 \$
FQM Assurance Inc.	R2025-11-248 Renouvellement de police d'assurance 2026	38 468,28 \$
Infotech	Contrat - Infotech - Sygem 2026	7 544,66 \$
Revenu Québec	Sommaire 1 2025 - Cotisation normes du travail	286,09 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2024-01-025 Crédit-Bail John Deere	4 529,46 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2021-11-258 Crédit-Bail Western Star	2 253,34 \$
MRC Drummond	R2026-01-005 Quote-Part 2026 - janvier et décembre	29 424,29 \$
Office municipal d'habitation	R2026-01-015 Budget révisé 2025	546,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2026-01-005 Quote-Part 2026	11 459,79 \$
SPAD	R2026-01-008 Contrat - Janvier à juin 2026	4 262,93 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Allocation cellualire	50,00 \$
F Q M	R2025-11-249 Adhésion à la FQM	2 004,04 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2026-01-020 Aide financière	1 564,33 \$
CQSF	R2026-01-010 Cotisation annuel WIFI	520,00 \$
Grenco	Location photocopieur - Janvier 2026	136,42 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	115 218,65 \$

SALAIRE FÉVRIER 2026	
Salaire nets février 2026	34 194,30 \$
Remises provinciales février 2026	11 969,76 \$
Remises fédérales février 2026	4 635,01 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES FÉVRIER 2026	50 799,07 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2026	33 735,61 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES FÉVRIER 2026	115 218,65 \$
TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2026	199 753,33 \$